

Le roi guérissait les écrouelles, Macron signe des mots d'absence aux lycéens...

written by Maxime | 5 juin 2017

Les enfants, en France, ne peuvent étudier la Bible à l'école publique.

Telle serait une implication de la laïcité selon certains.

Un instituteur vient d'être sanctionné.

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2017/06/03/Malicornay-la-sanction-tombe-et-revolte-3121092>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2017/06/03/Faute-grave-pour-l-inspection-academique-3120910>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/France-Monde/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2017/06/03/Laicite-non-respectee-l-enseignant-mute-d-office-3120893>

Pourtant, j'aurais aimé, n'ayant fréquenté que l'école publique, avoir un enseignement culturel religieux pour mieux comprendre le monde occidental.

L'héritage chrétien a eu tant d'impacts sur notre littérature, notre histoire et notre droit, par exemple, que cela me semble important d'avoir quelques repères dans ce domaine.

L'école publique peut être le lieu de cette transmission.

Je n'aurais pas aimé, en effet, subir le catéchisme. Préjugé peut-être, mais j'aurais craint qu'on en profite pour me mettre des idées politiques dans la tête à cette occasion (sur la laïcité, l'avortement, le mariage homosexuel etc.).

J'aurais plutôt tendance à penser que l'instituteur public, notamment pour des raisons historiques et de mentalités, parce qu'il incarne la raison et constitue une figure républicaine, est le garant d'une objectivité et d'une absence de prosélytisme.

Cette sanction intervient, de plus, dans un contexte où l'on est moins regardant sur d'autres aspects de l'éducation.

Ainsi, Macron signe une excuse d'absence à des élèves qui ont « séché » pour aller le voir :

<http://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient/lorient-des-lyceens-font-signer-leur-mot-d-absence-par-emmanuel-macron-02-06-2017-11538578.php>

Sans doute un conseil de son « staff communication ».

Macron se prendrait-il pour un monarque, le « Roy de France » ?

Pour rappel, la Constitution ne prévoit aucunement que le président de la République signe les mots d'absence... ou guérit les écrouelles.

Titre II de la Constitution :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194>

Macron, c'est du même niveau que Hollande de ce point de vue. On n'a pas fini d'être désolé.

Bref, n'allez plus à l'école, ne vous intéressez plus à votre culture...

Soyez les petits soldats de la finance (islamique tant qu'à faire) et ça ira très bien.

Note de Christine Tasin

Pour l'affaire de la Bible lue/étudiée à l'école, trois remarques.

La première est que je n'ai pas réussi à savoir si les passages lus étaient tirés de l'Ancien testament (auquel cas ils relèvent de la littérature mondiale), l'Ancien testament étant d'ailleurs au programme de 6^{ème} avec les mythes de la création de l'homme ou du monde, le déluge etc. Récits mythologiques que l'on ne peut pas reprocher à un enseignant.

J'en ai déduit qu'il s'agissait vraisemblablement des

Evangiles, livre effectivement de référence du christianisme qui pourrait peut-être justifier une accusation de prosélytisme.

La deuxième est que la dénonciation vient vraisemblablement d'un musulman furieux d'entendre parler d'une autre religion que la sienne ou d'un gauchiste anti-catho (mais par ailleurs ravi que l'on parle d'islam en classe...). S'il y a des musulmans dans la classe on peut voir dans la réaction extrêmement rapide et vive de la hiérarchie sa dhimmitude et la peur panique de ne pas obéir à la charia. Lamentable.

La troisième est que nos enfants ont une histoire, un patrimoine, sont amenés à visiter des églises, des oeuvres d'art... qui racontent l'histoire du Christ, l'histoire du christianisme, et qu'il est criminel de les priver de ces connaissances. Rien à voir avec le prosélytisme, il s'agit de culture générale, tout simplement. Et de racines, tout simplement. Il est évident que des parents athées n'ayant pas reçu d'enseignement religieux devraient être ravis de voir leurs enfants capables de comprendre, d'interpréter... Et eu égard aux réactions des parents qui défendent l'enseignant fort vivement, c'est le cas de la majorité d'entre eux.

Nombre d'élèves athées fréquentent des écoles privées catholiques où ils doivent suivre un enseignement religieux, personne ne s'en porte plus mal, au contraire, et les élèves ne deviennent pas pour autant de petits chrétiens... C'est d'ailleurs là la différence fondamentale avec l'islam. Jamais je ne laisserais un enfant suivre l'enseignement islamique car il n'est que prosélytisme, car il ne respecte pas la liberté de conscience et apprend aux enfants à devenir des ennemis des non musulmans. Alors, espérons que le Tribunal administratif redonnera à l'enseignant, qui a bien du mérite, son poste...

Mais je ne me fais aucune illusion. L'islam commande et tue. Dans tous les sens du mot.